

Maîtres Danielle CUVELIER et Marc TAI-LEUNG, Commissaires de Justice associés
membres de la SELARL ACT O CARRE
à la Résidence de 97470 SAINT-BENOIT,
y domiciliée 7, Rue des Dahlias, ZAC II Bras Fusil, l'un d'eux soussigné

VENTE JUDICIAIRE AUX ENCHERES PUBLIQUES DU VENDREDI 07/02/2025 A PARTIR DE 10H30

LIEU : Sur place sise au 7 C Rue des Lilas, ZI 97412 BRAS PANON

Visite le jour même de la vente à partir de 10H00

Taxes : La vente se déroule TVA comprise

Frais : 17.69 % TTC en sus.

Paiement Chèque ou Espèces (jusqu'à 1000 EUROS)

Enlèvement immédiat à la fin de la vente.

Professionnels, pensez à apporter le cachet de votre entreprise.

Garanties bancaires : pourront être adressés à l'Etude ou transmises lors de l'inscription à la vente.

CETTE LISTE EST SUSCEPTIBLE D'ETRE MODIFIEE

JUSQU'AU JOUR DE LA VENTE JUDICIAIRE AUX ENCHERES PUBLIQUES

- 1 lot de pierres semi-précieuses naturelles brutes ou polies, colliers, bracelets et boucles d'oreilles.
 - Divers bibelots
 - 3 présentoirs en bois avec lames vitrées
 - 1 ensemble de présentoirs en bois
- 1 petit lot d'encens sous forme de baguettes ou en granulés
 - 3 paravents
 - 1 canapé d'angle en bois
 - 1 étagère en bois
 - Divers livres
- 1 Chaise ergonomique, 1 chaise dactylo et 1 chaise en bois
 - 4 armatures de fauteuils en fer
 - 1 petite étagère en fer
 - 4 étagères en bois ou plaquage bois
 - Divers bibelots, tableaux, pierres naturelles
 - 2 fauteuils sur roulettes
 - 3 chaises
- 2 petits canapés de fabrication artisanale en bois (aspect palette)
 - 4 canapés et 1 tapis de sol
 - 1 écran AOC
 - 1 table basse vitrée
- 1 buffet living en bois, avec portes vitrées
 - Divers ustensiles de cuisine
 - 1 gazinière ELBA + 1 consigne de gaz
 - 1 petite table en bois
 - 1 fauteuil et une chaise en bois
 - 1 crâne en pierre de couleur rose
- 1 lit à baldaquin en bambous avec literie et diverses peluches usagés
 - 2 étagères en bois
 - 1 sommier 2 places en bois avec matelas
 - 1 table de massage

les étapes de la vente aux enchères

La vente aux enchères, qu'elle soit volontaire ou judiciaire, se déroule en trois étapes :

- La mise à prix des lots : c'est le Commissaire de Justice qui fixe le prix de départ des enchères lors de la vente de chaque lot qui peut être constitutif de plusieurs objets. Il détermine la base de ce prix de vente en fonction de la valeur estimative du bien présenté (son état, sa qualité, sa rareté et le public présent à la vente).
- L'enchère : Une fois la mise à prix annoncée, les personnes intéressées se manifestent par un signe visible et sans équivoque qui a pour conséquence direct de porter une enchère et ainsi monter le prix du bien.
- L'adjudication : lorsqu'aucune personne ne fait monter les enchères, le dernier enchérisseur devient l'acquéreur du bien après trois criées.

Les conditions générales d'une vente aux enchères

Toutes nos ventes aux enchères débutent par un rappel des conditions de la vente des meubles ou effets mobiliers et la fixation de la valeur des surenchères.

1. Les objets sont vendus dans l'état où ils se trouvent sans aucune garantie ni quant à la qualité ou quantité, ni quant aux défauts cachés, apparents ou non apparents ou rédhibitoires
1. Les biens une fois adjugés au plus offrant sont sous l'entière responsabilité de l'acquéreur et sont à enlever de suite après paiement comptant du prix d'adjudication et des frais
2. Le montant de l'adjudication est TTC et les frais légaux + TVA (8.5 %) s'ajoutent au prix adjugé.
3. En cas de paiement par chèque, la propriété reste acquise jusqu'au crédit définitif du chèque.

Suivant les dispositions légales, le délai de prescription des actions en responsabilité civile est de 5 ans à compter de l'adjudication ou de la prise.























